

**CONSENTEMENT DE L'ENFANT MINEUR DE TREIZE ANS ET PLUS
À LA MODIFICATION DE SON NOM
À LA SUITE DU CHANGEMENT DE NOM DE SON PARENT**
(renseigner un formulaire de consentement pour chaque enfant mineur de treize ans et plus)

Je soussigné(e), (Prénom, NOM actuel) _____

Né (e) le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à _____

Confirme avoir été informé(e) que (Prénom, NOM actuel) _____ ,
mon père / ma mère dont je porte le nom, a demandé son changement de nom afin de s'appeler désormais
(Nouveau NOM) _____

J'exprime mon consentement, conformément à l'article 61- 3-1 du code civil (*), pour porter le nouveau
nom de mon père / ma mère.

Par mon accord, j'accepte que mon nom actuel indiqué dans mon acte de naissance soit changé
et remplacé par le nom de (nouveau NOM) : _____.

Je suis pleinement informé(e) qu'à compter de la décision de changement de nom, je m'appellerai
(Prénom, nouveau NOM) : _____

Fait à _____ le _____

Signature de l'enfant mineur de treize ans ou plus
(NOM actuel)

(*) Article 61-3-1 du code civil (L. n° 2022-301 du 2 mars 2022, art. 1^{er}, en vigueur le 1^{er} juill. 2022) « Le changement de nom acquis dans les conditions fixées au présent article s'étend de plein droit aux enfants du bénéficiaire lorsqu'ils ont moins de treize ans. Au-delà de cet âge, leur consentement est requis. ».